



Résumé du sermon du vendredi 13 Octobre 2023

Prononcé par Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad à la Mosquée Mubarak, Islamabad

Après avoir récité Tashahhud, Ta'awwuz et la sourate al-Fatihah, Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad (aba) a déclaré qu'il avait raconté des incidents de la vie du Saint Prophète (sa) liés à la bataille de Badr ou à des événements qui ont duré lieu par la suite.

Après le décès de Hazrat Khadijah (ra), Hazrat Khaulah (ra) a demandé au Saint Prophète (sa) s'il souhaitait se remarier. Le Saint Prophète (sa) a demandé à qui ? On lui a dit que s'il souhaitait se marier avec quelqu'un qui n'avait jamais été marié auparavant, il pouvait se marier avec A'ishah, et s'il souhaitait épouser une veuve, il pouvait épouser Saudah. Le Saint Prophète (sa) a autorisé Hazrat Khaulah (ra) à approcher les deux familles pour voir si elles étaient intéressées. Lorsque Hazrat Khaulah (ra) s'est rendu chez Hazrat A'ishah (ra), Hazrat Abu Bakr (ra) n'était pas à la maison, mais sa mère Umm-e-Rumman l'était, qui lui a conseillé d'attendre que Hazrat Abu Bakr (ra) vienne chez moi pour parler de la question. Lorsqu'il arriva chez lui, Hazrat Khaulah (ra) remit la proposition à Hazrat Abu Bakr (ra), à qui il se demanda si, étant frère du Saint Prophète (sa), si ce mariage pourrait avoir lieu. Lorsque Hazrat Khaulah (ra) a interrogé le Saint Prophète (sa) à ce sujet, le Saint Prophète (sa) a répondu en disant qu'ils étaient frères uniquement dans la foi, donc il n'y avait aucun obstacle si la proposition devait être acceptée. Après délibération, Hazrat Abu Bakr (ra) a accepté et a demandé à Hazrat Khaulah (ra) de transmettre l'acceptation de la proposition au Saint Prophète (sa).

Sa Sainteté (aba) a déclaré qu'après s'être marié, le Saint Prophète (sa) a dit à Hazrat A'ishah (ra) qu'il avait fait deux rêves à son sujet avant leur mariage. Dans un rêve, le Saint Prophète (sa) vit qu'un ange la portait vêtue d'un tissu de soie. Dans un autre récit, l'ange a dit qu'il s'agissait de l'épouse du Saint Prophète (sa). Le Saint Prophète (sa) pensait que si cela devait se produire, alors Allah le ferait.

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il y a une narration selon laquelle une fois, après que le mariage ait été réglé, Hazrat Abu Bakr (ra) a demandé au Saint Prophète (sa) pourquoi il n'avait pas fait le Rukhsati, ou n'avait pas pris Hazrat A'ishah (ra) à la maison avec lui. Le Saint Prophète (sa) répondit que c'était dû à la dot. Par la suite, Hazrat Abu Bakr (ra) a donné au Saint Prophète (sa) le montant requis, qu'il a ensuite donné comme dot.

Sa Sainteté (aba) a déclaré qu'il existe de nombreuses opinions divergentes sur l'âge de Hazrat A'ishah (ra) au moment de son mariage. Beaucoup soulèvent également des allégations à ce sujet. En principe, rien d'extraordinaire ne s'est produit, sinon les opposants de l'époque auraient certainement soulevé des objections. Cependant, aucune objection de ce type ne se trouve dans les récits historiques. Quant aux cas où l'âge de Hazrat A'isha (ra) a été enregistré comme étant plus jeune, le Juge et Juste Arbitre de cet âge, le Messie Promis (psl) a déclaré que ces affirmations étaient infondées. Le Messie Promis (psl) a déclaré que ni le Coran ni les Hadiths ne prouvent que l'âge de Hazrat A'ishah (ra) était de neuf ans au moment de son mariage.

Sa Sainteté (aba) a cité Hazrat Mirza Bashir Ahmad (ra) qui écrit à ce sujet :

« Après la disparition de Hazrat Khadijah (ra), le Saint Prophète (sa) était lié par un lien de mariage avec A'ishah Siddiqah (ra). C'était le 10 Nabawi, au cours du mois de Shawwal. À cette époque, Hazrat A'isha (ra) avait sept ans. Cependant, même à cette époque, il semble que sa croissance et son développement aient remarquablement bien mûri ; sinon, il n'y avait aucune raison pour Khaulah bint Hakim (ra), qui avait suggéré ce mariage, de la considérer comme étant un partenaire approprié pour le Saint Prophète (sa). En tout cas, elle n'avait pas encore atteint sa pleine maturité et pour cette raison, bien que le Nikah ait eu lieu, la Rukhsatanah n'avait pas encore eu lieu et ainsi, selon la coutume locale, elle a continué à résider avec ses parents. Cependant, maintenant, dans la deuxième année de l'Hégire, cinq ans après l'annonce de son mariage, elle avait atteint sa pleine maturité à l'âge de douze ans. En tant que tel, c'est Hazrat Abu Bakr (ra) lui-même qui s'est approché du Saint Prophète (sa) et a demandé que la Rukhsatanah ait lieu. Sur ce, le Saint Prophète (sa) organisa le paiement de la dot (à cette époque, il était d'usage que la dot soit payée en espèces) et au mois de Shawwal 2 AH, Hazrat A'ishah (ra) offrit la maison de ses parents et entra dans la maison du Saint Prophète (sa)' (La vie et le caractère du sceau des prophètes (sa), Vol. 2, pp. 237-238)

Sa Sainteté (aba) a en outre cité Hazrat Mirza Bashir Ahmad (ra) :

« Malgré son jeune âge, l'intelligence et la mémoire de Hazrat A'ishah (ra) étaient absolument remarquables, et sous l'éducation et la formation du Saint Prophète (sa), elle s'est développée progressivement à un rythme des plus extraordinaires. En réalité, c'était le but même du Saint Prophète (sa) en l'amenant chez lui à un si jeune âge ; afin qu'il puisse la former dès son plus jeune âge selon ses souhaits, et qu'elle puisse avoir la plus longue opportunité possible de rester en sa compagnie ; afin qu'elle puisse être rendue apte au travail sensible et magnifique qui incombait à l'épouse d'un prophète législateur. En tant que tel, le Saint Prophète (sa) a atteint cet objectif et Hazrat A'ishah (ra) a rendu un tel service dans la réforme, l'éducation et la formation des femmes musulmanes, comme c'est sans précédent dans l'histoire du monde. Une partie très grande et significative des Ahadith du Saint Prophète (sa) est basée sur les récits de Hazrat A'ishah (ra). En fait, le nombre de ses récits atteint à lui seul un total de 2 210. Le niveau de ses connaissances, de sa sagesse et de sa profonde compréhension de la religion était tel que les compagnes les plus éminentes l'acceptaient comme une autorité et bénéficiaient de sa grâce. Il est même rapporté dans les récits qu'après le Saint Prophète (sa), les compagnons n'ont pas été confrontés à un seul problème scientifique, pour lequel Hazrat A'ishah (ra) n'avait pas de réponse. Il y a une déclaration d'Urwah bin Zubair (ra) enregistrée selon laquelle :

« Dans la connaissance du Saint Coran, dans la connaissance du droit de l'héritage, dans la connaissance des choses licites et illicites, dans la science de la jurisprudence, en poésie, en médecine, dans la connaissance des narrations de l'Arabie et dans la science de généalogie, je n'ai pas vu de plus grand érudit qu'A'ishah (ra).

En vertu et en contentement, elle possédait un tel statut qu'un jour, elle reçut par hasard une somme de 100 000 dirhams de quelque part, et avant le coucher du soleil, elle en distribua la totalité en charité, même si elle n'avait rien à payer. manger ce soir-là dans sa propre maison. C'était en raison de ces attributs très louables, qui avaient commencé à montrer leur splendeur même à l'époque du Saint Prophète (sa), qu'elle était particulièrement chère au Saint Prophète (sa). Parfois, il disait : « De tous les gens, Aïcha (ra) est la plus aimée de moi. » Dans un autre cas, le Saint Prophète (sa) a déclaré : « Il y a eu de nombreux excellents modèles parmi les hommes, mais très peu parmi les femmes. » Ensuite, le Saint Prophète (sa) nomma Asiyah, l'épouse de Pharaon et Marie, la fille de 'Imrān, puis il continua en disant : « A'ishah (ra) possède une telle supériorité sur les femmes, comme Tharid, qui est parmi les meilleurs aliments d'Arabie, les possède sur les autres aliments. À une occasion, certains des autres Azwaj-e-Mutahharat se sont plaints au Saint Prophète (sa) au sujet de Hazrat A'ishah (ra), mais il est resté silencieux. Cependant, lorsque ses épouses persistèrent, le Saint Prophète (sa) dit : « Que dois-je faire de ces plaintes ? Tout ce dont je suis conscient, c'est que je ne reçois pas de révélation de mon Dieu dans la couverture d'une autre épouse, mais je reçois souvent cette révélation dans la couverture d'A'ishah (ra)". Bon Dieu ! Combien sainte était l'épouse qui était dotée de cette distinction, et combien saint était le mari dont les critères d'amour domestique n'étaient rien d'autre que la sainteté et la pureté !!" (La vie et le caractère du sceau des prophètes (sa), Vol. 2 , p. 247-249)

Sa Sainteté (aba) a déclaré que Hazrat A'ishah (ra) a vécu 48 ans après la disparition du Saint Prophète (sa).

Sa Sainteté (aba) a déclaré qu'un autre incident survenu peu après la bataille de Badr était lié à la fille du Saint Prophète (sa) Hazrat Zainab (ra). Son mari, Abu al-Aas bin Rabi' a été capturé par les musulmans à l'occasion de la bataille de Badr. Hazrat Zainab (ra) a envoyé un collier qui lui avait été offert par Hazrat Khadijah (ra). En voyant le collier, le Saint Prophète (sa) eut les larmes aux yeux. Il dit aux Compagnons que s'ils étaient d'accord, ils devraient libérer Abu al-Aas et également restituer le collier, ce qu'ils firent. Cependant, il a été libéré à la condition qu'il autorise sa femme à émigrer à Médine. Lorsque les Quraish apprirent que Hazrat Zainab (ra) partait, ils se mirent à sa poursuite et la trouvèrent à Dhi Tuwa. L'un d'eux s'est approché d'elle et a effrayé son chameau et l'a effrayé, provoquant la chute de Hazrat Zainab (ra), et étant enceinte à ce moment-là, elle a perdu l'enfant. Il y a aussi des récits affirmant que son chameau a été frappé par une lance, faisant tomber Hazrat Zainab (ra) sur un rocher, et qu'elle a ainsi perdu son enfant. Il est rapporté que par la suite, Hazrat Zainab (ra) est resté à La Mecque pendant quelques jours, après quoi Hazrat Zaid (ra), qui a été envoyé par le Saint Prophète (sa) à La Mecque, a aidé Hazrat Zainab (ra) à quitter La Mecque la nuit.

Analyse de Sa Sainteté le Calife sur la guerre en Terre Sainte. Extrait de son sermon du 13 octobre 2023. Je souhaite formuler une requête de prière compte tenu de la situation mondiale. La guerre a éclaté entre le Hamas et Israël depuis quelques jours. Des citoyens des deux côtés – femmes, enfants ou personnes âgées – ont été tués, ou sont tués, sans discernement. Selon les lois islamiques de la guerre tuer des femmes, des enfants ou toute personne non impliquée dans les hostilités est strictement interdit. Le Saint Prophète (sa) l'a proscrit catégoriquement.

Le monde affirme – et des preuves existent pour le montrer – que le Hamas a déclenché cette guerre et a tué des civils israéliens. Même si l'armée israélienne a tué de nombreux Palestiniens innocents dans le passé, les

musulmans doivent strictement suivre les enseignements de l'islam. Peu importent les actions des soldats israéliens, ils en sont responsables et on peut parvenir à une résolution par divers moyens. Si un conflit est nécessaire, il doit se dérouler entre des armées et ne pas cibler des femmes, des enfants et des innocents.

En tout cas, les actions du Hamas dans ce contexte étaient injustes et ont eu plus d'effets négatifs que positifs. Si quelqu'un doit payer le prix, c'est le Hamas, et la guerre doit se limiter à son encontre.

Cependant, les actions entreprises par l'État israélien sont également très dangereuses, et il semble qu'il n'y ait aucune résolution en vue. La perspective de nouveaux décès parmi les femmes et les enfants est profondément inquiétante.

L'État israélien a annoncé son intention de raser complètement Gaza et a procédé à des bombardements continus. Il a réduit la ville en poussière et annonce que plus d'un million de personnes doivent l'évacuer. Certains ont commencé à partir. Au moins l'ONU a tenté de se faire entendre, même si c'est d'une voix timorée, soulignant que pareilles actions violeront les droits des civils : ceci sera condamnable et entraînera de grandes difficultés et Israël devra reconsidérer ses actions. Plutôt que de leur ordonner fermement de cesser ces actions, l'ONU se contente de faire une requête.

Ceux qui ne participent pas à la guerre sont innocents. Si le monde considère comme innocents les femmes, les enfants et les civils d'Israël, il doit en être de même de ceux de la Palestine. Étant le Peuple du Livre, les préceptes religieux des [Israéliens] interdisent pareilles tueries. S'ils prétendent que les musulmans ont tort, ils doivent également réfléchir sur leur propre situation. Quoi qu'il en soit, nous devons beaucoup prier.

L'ambassadeur palestinien au Royaume-Uni avait accordé une interview à la BBC affirmant que le Hamas est un groupe militant et non un gouvernement. L'État palestinien n'a rien à voir avec ses actions. Néanmoins, il a présenté le point pertinent suivant : si la justice véritable avait été respectée, ces événements n'auraient jamais eu lieu. Si les grandes puissances n'étaient pas, ou ne sont pas, coupables d'une politique injuste, pareils conflits n'auraient pas eu lieu dans le monde. S'ils mettent fin à ce traitement inéquitable les guerres cesseront d'elles mêmes.

Je répète ces conseils depuis un certain temps. En face nos interlocuteurs sont d'accord en ces instants, mais ne sont pas prêts à appliquer ces conseils.

Mettant la justice de côté, les puissances occidentales se préparent à s'abattre sur la Palestine, et il est question de fournir de l'aide militaire [à Israël]. On partage des images des victimes et des exactions commises. Or les médias relayent [aussi] des nouvelles trompeuses : un jour on montre les images des malheurs accablant les femmes et les enfants israéliens et le lendemain l'on découvre qu'il s'agissait en fait de Palestiniens mais ces médias ne présentent pas pour autant des excuses. On n'exprime aucune sympathie à l'égard de ces Palestiniens. [Ces médias] obéissent aux puissants de ce monde et se soumettent à leurs désirs. Ils vénèrent ceux qui détiennent les richesses.

Après une analyse approfondie, il apparaît que les grandes puissances semblent favoriser la guerre plutôt que de chercher à l'éviter. Elles ne montrent aucune volonté à mettre fin au conflit. Après la Première Guerre mondiale, les grandes puissances avaient établi la Société des Nations dans le but de prévenir de futurs conflits. Or, cet organisme a échoué car ces mêmes puissances n'ont pas respecté les principes de la justice et ont cherché à préserver leur domination.

S'ensuivit la Seconde Guerre mondiale qui aurait coûté la vie à 7 millions de personnes. Aujourd'hui, il en est de même avec l'ONU : créée pour instaurer la justice dans le monde, soutenir les opprimés et mettre fin aux guerres, aucune de ces missions n'est accomplie. Au contraire, tout le monde cherche son propre bénéfice. Le commun des mortels ne peut imaginer les conséquences d'une guerre qui éclatera en raison de cette injustice. Les grandes puissances ont connaissance des conséquences terribles. Or personne ne s'intéresse à établir la justice et n'est prêt à le faire.

En pareilles circonstances, tout au moins, les pays musulmans auraient dû s'unir et mettre de côté leurs dissensions. Pour améliorer leurs relations avec les Gens du Livre, Allah encourage les musulmans à les inviter à se rassembler autour de leur croyance commune en Dieu, leur dénominateur commun. Pourquoi donc, en ce cas, serait-il impossible aux musulmans qui récitent tous la même profession de foi de surmonter leurs différences et de s'unir ? Les musulmans doivent s'accorder : c'est le moyen pour mettre fin au chaos. À l'unisson, il faudra qu'ils appellent haut et fort au respect de la justice et au soutien des opprimés : une voix unie est plus forte. Au cas échéant, ces États musulmans seront responsables de la mort des musulmans innocents.

Ces puissances [musulmanes] ne doivent pas oublier la déclaration du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) qui invite à aider à la fois les opprimés et les oppresseurs. Ils doivent saisir ce principe.

Que Dieu accorde la sagesse aux nations musulmanes, leur permettant de s'unir et d'établir la justice. Que Dieu accorde la sagesse aux puissances mondiales, afin qu'au lieu de conduire le monde vers la ruine, elles tentent de l'en protéger et qu'elles évitent de faire de leurs propres intérêts leur objectif ultime : elles non plus ne seront pas à l'abri quand la destruction surviendra.

En tout cas la prière est notre unique arme et tout Ahmadi doit y recourir plus intensément qu'auparavant. Certaines familles Ahmadies sont encerclées à Gaza : qu'Allah les protège et qu'Il protège tous les innocents là où ils se trouvent. Qu'Allah accorde le bon sens au Hamas et qu'il ne soit pas responsable de l'oppression de son peuple et qu'il n'opprime personne. Si une guerre doit avoir lieu, qu'elle soit menée en accord aux principes islamiques. L'hostilité d'aucun peuple ne doit nous écarter de la justice, comme nous l'enjoint Allah. Puisse Allah permettre aux grandes puissances de faire preuve de justice à l'égard des deux concernés et de promouvoir la paix au lieu de favoriser un groupe tout en opprimant un autre et qu'elles ne soient pas coupables d'injustice. Qu'Allah fasse que la paix règne dans le monde.